

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 11/06/2020
Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.
Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-028: Désignation du référent communal pour l'ambroisie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la présence d'ambroisie sur la commune d'Allan. Cette plante allergène doit être éradiquée chaque année. Au vu du renouvellement du conseil municipal, un représentant doit à nouveau être désigné afin qu'il fasse entre autre le lien entre la commune et la communauté d'agglomération de Montélimar.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les conseillers municipaux, à l'unanimité, acceptent la candidature de Monsieur Jean GRANGER, en tant que référent communal.

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Maire,

Yves COURBIS.

